

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

approuvant

**la gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral
et du Tribunal fédéral des assurances en 1951**

(Du 11 juin 1952)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les rapports du Conseil fédéral du 9 avril 1952, du Tribunal fédéral du 2 février 1952 et du Tribunal fédéral des assurances du 31 décembre 1951 ⁽¹⁾,

arrête:

Article unique

La gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances en 1951 est approuvée.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 6 juin 1952.

Le président, Karl RENOLD

Le secrétaire, Ch. OSER

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 11 juin 1952.

Le président, B. BOSSI

Le secrétaire, F. WEBER

Le Conseil fédéral arrête:

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 11 juin 1952.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Ch. OSER

9135

(1) Pas publiés dans la FF.

